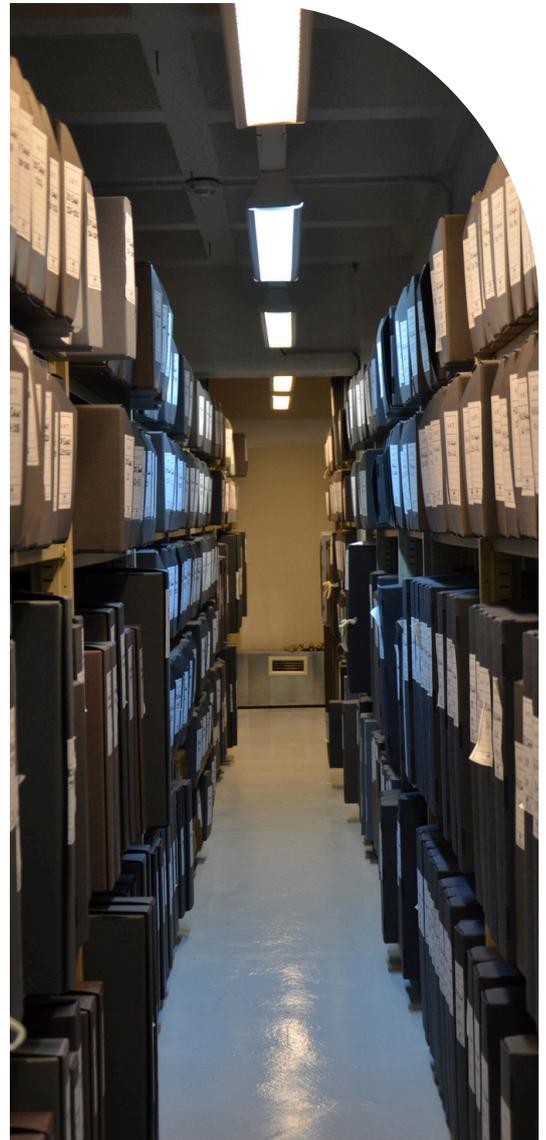


# Archives

FONDS D'ARCHIVES COMMUNALES  
PROPRIÉTAIRES PUBLICS

# 2025



**SAVOIE**  
LE DÉPARTEMENT

© MWS-Montmélian



# Qu'est-ce que c'est ?

Le Conseil départemental de la Savoie propose un dispositif d'aide financière dont l'objectif est d'accompagner les communes dans leurs projets d'inventaire des archives communales, ainsi que dans la restauration et la numérisation de documents d'archives historiques.

## COMMUNES CONCERNÉES

Communes de moins de 10 000 habitants.

- Inventaire
- Restauration
- Numérisation



- Archives historiques : avant 1982.
- Archives contemporaines : après 1982.

## CALCUL DE LA SUBVENTION

Montant de la subvention : aide au **taux fixe de 60 %**.

## MODALITÉS D'ATTRIBUTION

- Récapitulatif des dépenses payées, visé par la trésorerie.
- Pour l'inventaire des fonds communaux : l'inventaire des archives (fichier numérique/tableur) et le rapport de fin de mission/bilan de l'archiviste intervenant.
- Pour la numérisation et la restauration des documents : le certificat du contrôle scientifique et technique constatant l'achèvement et la conformité des travaux. Ce certificat sera fourni par les Archives départementales, le contrôle scientifique et technique de l'État étant exercé par la directrice des Archives départementales.

## DÉPENSES ÉLIGIBLES

- L'inventaire des archives communales, à la condition qu'il concerne un fonds ou une partie de fonds d'archives incluant, obligatoirement, les archives **antérieures à la Seconde Guerre mondiale**, même si celles-ci sont déposées aux Archives départementales.
- La restauration de documents d'archives présentant un intérêt patrimonial ou historique remarquable, par leur contenu, leur rareté ou leur ancienneté.
- La numérisation patrimoniale d'archives, en vue d'une diffusion publique en ligne, des documents historiques de la commune, sous réserve de l'examen du projet par les Archives départementales.

## NE SONT PAS ÉLIGIBLES

- Les opérations ponctuelles ou périodiques de mise à jour de l'inventaire.
- Les archives contemporaines uniquement.



- L'inventaire des fonds communaux doit inclure les **archives antérieures à 1940** et peut concerner l'intégralité des archives d'une commune ou une partie spécifique. Il doit être réalisé par un professionnel et fournir un inventaire détaillé et accessible.
- La restauration des archives sur des documents patrimoniaux ou historiques remarquables (registres paroissiaux, mappe sarde) sont éligibles à la restauration, effectuée par des professionnels selon les normes du ministère de la Culture.
- Tous les documents historiques doivent être numérisés par un prestataire qualifié, avec un projet de diffusion publique prévue. Les Archives départementales peuvent également réaliser la numérisation pour certaines archives déposées comme les délibérations.

# Inventaire

## SUR LES FONDS DES ARCHIVES COMMUNALES



Contactez les **Archives départementales** pour échanger sur votre projet. Une **visite** sur place peut être organisée.

1

04 79 70 87 70 !

Centre de gestion de la Savoie, Grand Chambéry ou archivistes privés.

2

Demandez un **devis** et un **diagnostic** à un prestataire d'archivage.

Préparez le dossier à envoyer avec le **dossier de subvention**, le **devis**, le **diagnostic** et une **délibération** du Conseil municipal.

3

**FORMULAIRE** !



Le dépôt est **réglementaire** si vous êtes une commune de **-2000 habitants** ; si vous souhaitez conserver vos archives historiques en commune, pensez à demander une **dérogation** aux Archives départementales.

La délibération doit faire mention de **l'acceptation du projet dans sa globalité** (pas de phasage), de **l'acceptation du devis**, de la **demande de subvention**.

4

Envoyez les documents ci-dessus aux **Archives départementales**.



Votre demande est étudiée par un comité puis présentée aux élus.



### LANCEMENT DES PROJETS



### L'INTERVENTION EST TERMINÉE !

Demandez le versement de la subvention au Département en envoyant **l'inventaire**, les **bordereaux de versement** et le **rapport d'intervention**.

5

Un vrai Tetris de génie ! 🧠

**VALORISER VOTRE PROJET !** 📷  
Pour enrichir votre inventaire, facilitez son accès par la **numérisation** et préservez vos pièces les plus uniques grâce à la **restauration** !

04 79 70 87 70 !

# Contacts

DÉCOUVREZ VOS INTERLOCUTEURS ET LEURS MISSIONS

 ARCHIVES DÉPARTEMENTALES

 04 79 70 87 70

  
[savoie.fr](http://savoie.fr)

  
[patrimoines.savoie.fr](http://patrimoines.savoie.fr)



LE DÉPARTEMENT